

MODE DE CALCUL DE LA REGLE DU 10ème

L'indemnité de congés payés est égale au 1/10ème de la rémunération annuelle pour la durée légale de congés (5 semaines ou 30 jours ouvrables).

Lorsque la durée du congés est différente de la durée normale (congés d'ancienneté), le calcul doit se faire proportionnellement à la durée du congé effectivement dû.

Exemple 1: Congés légaux : 5 semaines ou 30 jours ouvrables
Congés d'ancienneté : 5 jours
Base annuelle de congés payés : 24 700€
Salaire de juin : 2 090€

La comparaison doit s'effectuer de la manière suivante :

$$A = \frac{24\,700}{10} \times \frac{35 \text{ (30j congés légaux + 5 j anc)}}{30 \text{ (30 jours congés légaux)}} = 2\,882\text{€}$$

$$B = 2\,090 \times \frac{35 \text{ (30j congés légaux + 5 j anc)}}{26 \text{ (nb jours ouvrable du mois)}} = 2\,814\text{€}$$

A étant supérieur à B, il y a lieu de verser la différence avec le salaire du mois de juillet, soit :

$$(A) \quad 2\,882 - (B) \quad 2\,814 = 68\text{€}$$

Exemple 2 : Congés légaux : 15 jours ouvrables
 Congés d'ancienneté : 0 jours
 Base annuelle de congés payés : 24 700€
 Salaire de juin : 2 090€

La comparaison doit s'effectuer de la manière suivante :

$$A = \frac{24\,700}{10} \times \frac{15}{30} = 1\,235\text{€} \qquad B = 2\,090 \times \frac{15}{26} = 1\,206\text{€}$$

A étant supérieur à B, il y a lieu de verser la différence:

$$1\,235 - 1\,206 = 29\text{€}$$

Exemple 3 : Congés légaux : 30 jours ouvrables
 Congés d'ancienneté : 2 jours
 Base annuelle de congés payés : 25 916€
 Salaire de juin : 2 287€

La comparaison doit s'effectuer de la manière suivante :

$$A = \frac{25\,916}{10} \times \frac{32}{30} = 2\,764\text{€} \qquad B = 2\,287 \times \frac{32}{26} = 2\,815\text{€}$$

B étant supérieur à A, il n'y a aucune indemnité à verser.

Le calcul de la règle au 1/10^{ème} doit être effectué chaque année et les versements sont effectués avec la rémunération du mois de juillet.